

**COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept et le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J-Claude LESCOT, Maire en exercice.

**Etaient présent(e)s :** Mmes et MM. CAMEAU M. CAMEAU S, CANCELA, DEMAUX, GIRARDOT, LESCOT, LORAIN, LO VERSO, MICHEL, ROTH

**Absents représentés :** M. Bernard MOREAU Donnant pouvoir à M<sup>me</sup> Sylvie ROTH  
M<sup>me</sup> Marie Louise COURTOIS donnant pouvoir à M. Jean Claude LESCOT

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** M. Jean Luc Demeaux

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Choix des entreprises création et rénovations des courts de tennis extérieurs**

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante les différents devis correspondants à la rénovation du court de tennis et la construction d'un second court de tennis extérieur.

**Rénovation terrain actuel :**

Devis N°1 : 40 100, 00 € HT soit 48 120 € TTC  
Devis N°2 : 28 798, 00 € HT soit 34 557.60 € TTC  
Devis N°3 : 27 135.00 € HT soit 32 562.00 € TTC

**Construction du court de tennis**

Devis N°1 : 64 560 € HT soit 77 472.00 € TTC  
Devis N°2 : 35 017.50 € HT soit 42 021.00 € TTC  
Devis N°3 : 43 859.00 € HT soit 52 630.80 € TTC

L'assemblée délibérante décide de retenir les devis N°2 soit l'entreprise Service BTPI, ceux-ci correspondent aux attentes de la collectivité, en y incluant des variantes gratuites.

Concernant le terrassement l'assemblée délibérante retient le devis de l'Entreprise « Rosier terrassement » soit pour un montant de 7 830, 05 € HT, soit 9 028.06 € TTC.

**Réfection des trottoirs sur la commune**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les différents devis concernant la réfection des trottoirs sur la commune.

L'assemblée délibérante après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire décide de retenir L'entreprise « Fringant » pour les devis suivants :

Aménagement trottoirs N° 60 Grande rue : 6 489.50 € HT soit 7 787.40 € TTC  
Aménagement trottoirs N°77 Grande rue : 8 117.00 € HT soit 9 740.40 € TTC  
Réfection rue de la Montagne n°9 : 6 553.00 € HT soit 7 863.60 € TTC  
Réfection trottoirs rue de la Montagne N°7 : 5 707.00 € HT soit 6 848.40 € TTC  
Remplacement bordure T3 rue aux Prêtres N° 4 : 3 004.00 € HT soit 3 604.80 € TTC  
Réfection trottoirs rue aux Prêtres N°1 au N°3 : 4 712.00 € HT soit 5 654.40 € TTC

**Programme voirie 2017**

Réfection de la voirie sera effectuée sur les points suivants : Route de Bleury en 2 sections, ruelles des Jardins, rue Courrault- Chenard

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise « Colas nord Est » pour un montant 18 387.01 € HT soit 22 064.41 € TTC.

### **Réfection complète du parking de la salle des Fêtes**

L'assemblée délibérante décide de retenir l'entreprise « Colas Nord Est » pour un montant de 19 393.58 € HT soit 23 272.30 € TTC.

### **Informations diverses**

#### **Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire informe que la semaine des 4 jours proposé par le Conseil Municipal, les enseignants, et le Conseil d'école à une large majorité, a été refusée par le Conseil Départemental et par l'Inspection Académique prétextant que le service des transports engendrait des modifications de budget et d'organisation. De ce fait, le rythme scolaire pour la rentrée 2017/2018 restera à 4.5 jours, avec des horaires inchangés, tant au niveau de l'enseignement que des services de garderie.

Séance levée à 18 H 45

La conseillère chargée de la communication

Sylvie Roth